

**Modification Calendrier-Réglementation
BMX 2018-2019
Auvergne-Rhône-Alpes**

Coupe AURA BMX 2018 :

Le classement final de la Coupe Aura 2018 va être établi sur 2 épreuves (YZEURE 17/18 Mars 2018) et LAVILLEDIEU (30 Septembre 2018), une remise des prix aura lieu à l'issue de l'épreuve de LAVILLEDIEU.

La course de LAVILLEDIEU passe sur une seule journée le Dimanche 30 Septembre 2018.

La course de CHABEUIL prévue dans le calendrier de la Coupe AURA 2018 est annulée, la date du 14 Octobre est conservée, et deviendra la 1^{ère} manche du Challenge AURA BMX 2018-2019.

Nous tenons à remercier les 2 clubs concernés par les modifications, pour leur écoute et compréhension.

En ce qui concerne la réglementation, les critères de participation à la Coupe AURA BMX 2018 pour l'accession au Challenge France ne sont plus en vigueur. Ils vont évoluer avec la création du Challenge AURA BMX 2018-2019, même si la méthodologie va demeurer très identique.

Challenge AURA BMX 2018-2019 :

Contexte :

Une année et demi après la fusion, le Comité Régional Auvergne-Rhône-Alpes représentant une surface géographique très importante, il semble indispensable de créer des épreuves intermédiaires en remplacement des Coupes AURA actuelles pour limiter les frais et déplacements des pilotes et remotiver les clubs pour une activité de proximité.

Objectifs :

Permettre aux licenciés de participer à ces compétitions en franchissant un palier au niveau sportif avec les courses départementales, sans pour autant augmenter les contraintes de déplacement.

Il s'agit aussi de faciliter le démarrage en compétition des jeunes débutants.

De plus, cela créera une continuité car à l'issue des 3 manches territoriales, les pilotes déboucheront sur le Trophée et Championnat Régional Auvergne-Rhône-Alpes BMX prévu en Mai.

Les Grandes Lignes :

(Détail en ligne sur le site du Comité)

Le Challenge Auvergne-Rhône-Alpes BMX se déroule sur trois épreuves et 3 territoires pour l'ensemble de la région avec le souhait que chaque département organise une manche afin d'équilibrer là aussi les déplacements :

Octobre : 1^{ère} Manche (Catégorie Année Suivante)

Mars : 2^{ème} Manche

Avril : 3^{ème} Manche

Les dates définitives seront définies par la commission BMX dès la parution du calendrier national (2019).

Pour les pilotes NON Nationaux, la participation à DEUX manches (sur trois) du Challenge AURA BMX est obligatoire pour permettre la qualification et participation au Trophée- Championnat Régional et Challenge FRANCE de l'année (soit 2019) !!!

La participation au Challenge AURA BMX n'est pas obligatoire pour les pilotes nationaux, mais leur présence est tout de même souhaitable.

Compte tenu des modifications tardives, pour la saison 2018-2019, les candidatures des clubs souhaitant

organiser une épreuve doivent être transmises **UNIQUEMENT** au comité :

Pour Challenge AURA BMX en OCTOBRE 2018 : avant le 10 Août 2018

- Territoire 1 : à définir
- Territoire 2 : à définir
- Territoire 3 : CHABEUIL (26) le 14 Octobre 2018

Pour Challenge AURA BMX en MARS 2019 : avant le 30 Septembre 2018

- Territoire 1 : à définir
- Territoire 2 : à définir
- Territoire 3 : LAVILLEDIEU (07)

Pour Challenge AURA BMX en AVRIL 2019 : avant le 30 Septembre 2018

- Territoire 1 : à définir
- Territoire 2 : à définir
- Territoire 3 : à définir

Sans oublier, pour Trophée et Championnat AURA BMX en MAI 2019 (date fixée par calendrier National) : avant le 30 Septembre 2018

Tous les clubs peuvent postuler : à définir

Cheminement des Epreuves en Auvergne-Rhône-Alpes :

Coupe Départementale (suivant les Départements) = Courses de Proximités permettant aussi la découverte

Championnat Départemental (1 Course) = Toujours la proximité avec un titre de Champion Départemental

Challenge AURA BMX (3 courses) = Premier palier permettant de regrouper plusieurs départements, d'augmenter le niveau, le nombre de pilotes, mais aussi les premiers petits déplacements.

Championnat AURA BMX (1 Course) = Regroupe toute la région AURA avec des titres suivant les catégories

Challenge FRANCE (3 Courses) = « ¼ de France » avec des sélections et qualifications basées sur les résultats. Un palier supplémentaire en terme de niveau et déplacement pour les pilotes et familles.

TFBMX ou Championnat de FRANCE (1 Course) = Les qualifiés à l'issu des Challenges France avec un titre à décrocher.

Coupe de FRANCE = « Pilotes Nationaux » qualifiés à l'issu des Challenge France

INDOOR, Courses Européennes- Mondiale

Merci à tous pour votre compréhension sur ces modifications...

Le but étant l'intérêt général des pilotes, des clubs organisateurs et familles, sans oublier la continuité du développement de notre sport au sein de la grande région Auvergne-Rhône-Alpes.

Pour la Commission BMX Auvergne- Rhône-Alpes

Michel LECHAIGNE – Président et Représentant Comité AURA Zone Ouest

Christophe ALBARET – Secrétaire et Représentant Comité AURA Zone Ouest

Stéphane CHARTIER – Membre et Représentant Comité AURA Zone Ouest

Xavier RONGERE – Membre et Représentant Comité AURA Zone Est

Stéphane REIGNIER – Membre et Représentant Comité Aura Zone Est

Nathalie MORAWIEC – Coordinatrice Auvergne-Rhône Alpes